

**COMPTE RENDU SOMMAIRE  
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 18/04/2017 à 20H30**

**Etaient présents :**

BOUREILLE Patrick, CHAUX Jean-Michel, FAMY Roger, GUITON Jacques, JOLY Martine, PACAUD Christelle, RABUT Corinne

**Absents :** BON Bernard, BOIVIN David, NYGREN Dominique, PERRON Séverine, GAROT Marie-Françoise, VUILLARD Jean-Thomas.

**Secrétaire de séance :** PACAUD Christelle

**1. ACTUALISATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS SUITE A LA MISE EN ŒUVRE DU PPCR AU 01/01/17**

CONSIDERANT la nécessité d'actualiser le tableau des effectifs de la collectivité ou de l'établissement à la date du 1<sup>er</sup> janvier 2017 afin de prendre en compte les modifications réglementaires imposées par la nouvelle architecture des cadres d'emplois de la Fonction publique territoriale et notamment les nouvelles dénominations,

Après en avoir délibéré, l'assemblée délibérante, à l'unanimité ou la majorité :

- adopte le tableau des effectifs actualisé, tel que présenté ci-après et arrêté à la date du 1<sup>er</sup> janvier 2017:

Emploi (définir le poste)	Cadres d'emplois et grades : ancienne dénomination jusqu'au 31/12/16	Cadres d'emplois et grades : nouvelle dénomination au 01/01/17
- poste de secrétaire de mairie	- adjoint administratif 2 <sup>ème</sup> classe	- adjoint administratif
- Agent postal communal	- adjoint administratif 2 <sup>ème</sup> classe	- adjoint administratif
- agent technique polyvalent	- adjoint technique principal 1 <sup>ère</sup> classe	- adjoint technique principal 1 <sup>ère</sup> classe
- agent technique polyvalent	- adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	- adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe
- agent technique polyvalent	- adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe	- adjoint technique

**2. AVANCEMENT DE GRADE-MISE A JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS, AVEC SUPPRESSION DE L'ANCIEN POSTE.**

Le maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil municipal, compte tenu des nécessités du service, de modifier le tableau des effectifs, afin de permettre la nomination de l'agent inscrit au tableau d'avancement de grade établi pour l'année 2017.

Cette modification, préalable à la nomination, entraîne :

- La création de l'emploi correspondant au grade d'avancement,
- La suppression de l'emploi d'origine.

Vu le tableau des emplois,

Le maire propose à l'assemblée,

La création d'un emploi d'adjoint technique principal de 2ème classe à temps complet

La suppression d'un emploi d'adjoint technique à temps complet.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité de ses membres présents :

- D'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée au 01/05/2017

### **3. CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT**

M le Maire expose au Conseil Municipal qu'en raison de de la spécificité de l'entretien de la commune, il convient de prévoir la création d'un emploi permanent à temps COMPLET.

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu la loi N°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

**Après en avoir délibéré, DECIDE :**

- de créer un poste permanent à temps COMPLET d'agent technique polyvalent, au grade d'emploi d'adjoint technique.
- il sera chargé des fonctions d'entretien de la baignade biotope, des espaces verts, des bâtiments etc.
- la présente délibération prendra effet à compter du 01 mai 2017

### **4. MODIFICATION TABLEAU EMPLOIS COMMUNAUX**

Vu le départ en retraite de M GAUTHERON Dominique, adjoint technique principal de 1ère classe, à la date du 01 octobre 2017, M le Maire propose à l'assemblée de modifier le tableau des effectifs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- de créer un emploi d'adjoint technique, permanent, à temps complet à compter du 15 juin 2017.
- de supprimer, à compter du 01 octobre 2017, l'emploi d'adjoint technique principal de 1ère classe.➤ Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016

### **5. DEMANDE DE SUBVENTION - APPEL A PROJETS DEPARTEMENTAL 2017- VOLET 3-2**

Le conseil municipal étudie l'estimation financière concernant la réalisation d'un chemin piétonnier situé route de Louhans, pour la mise en sécurité des piétons, il prend connaissance du plan de financement relatif à cette opération :

Dépenses : 19 217.00€

Recettes :

Département : 4800.00€

Autofinancement : 14 417. 00€

Total : 19217.00€

Le conseil municipal sollicite l'attribution d'une subvention dans le cadre de l'appel à projet Départemental 2017 - volet 3-2 Voirie, Aménagement des centres-bourgs et des espaces publics et services destinés à améliorer le confort des usagers.

## 6. DEMANDE DE SUBVENTION SUR LA RESERVE PARLEMENTAIRE

Vu la nécessité de changer le fourneau de la salle des fêtes,

Vu l'utilisation quotidienne par l'association de la cantine scolaire pour la restauration scolaire, le conseil municipal prend connaissance du plan de financement relatif à cette opération.

Dépenses : 14 344.00€ HT

Recettes :

Réserve parlementaire : 7000.00€ HT

Autofinancement : 7344.00€ HT

total 14 344.00€ HT

Le conseil municipal décide de solliciter une subvention au titre de la réserve parlementaire pour le remplacement du fourneau de la salle des fêtes.

## 7. QUESTIONS DIVERSES

Réunion TIG le 19/04/2017 à 15h30

Emploi tremplin

Recrutement remplacement Jean-Jacques MONTAGNON Xavier

Réunion de conseil prévue le 30/05/2017 à 20hh30.